

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Instauration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement – aérodrome de Dunkerque-les-Moëres (situé à Ghyvelde-les-Moëres)

présenté par la Direction générale de l'aviation civile

Par arrêté préfectoral, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur l'instauration du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moëres, situé à Ghyvelde-les-Moëres, établi par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Le public est informé qu'il sera procédé du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30, soit une durée de 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Ghyvelde-les-Moëres, à une enquête publique préalable à l'instauration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moëres.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Ghyvelde-les-Moëres (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moëres).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moëres, (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moëres):

- le lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- · le jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 1er juin 2023 de 14h30 à 17h30

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moëres (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moëres). Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4638.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre stylo, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Ghyvelde-les-Moëres (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moëres).

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4638@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Ghyvelde-les-Moëres (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moëres) – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ». Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/4638. Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé auprès de la direction générale de l'aviation civile M. Laurent BRETON
Délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord
Aérodrome de Lille Lesquin
CS 60429 – 59814 Lesquin Cedex
03 20 16 18 01 – [aurent.breton@aviation-civile.goux/fr

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de Lille.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (http://www.registre-dematerialise à l'adresse https://www.registre-dematerialise.fr/4638.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moëres, où s'est déroulée l'enquête, et à la sous-préfecture de Dunkerque, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du souspréfet de Dunkerque.

À l'issue de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pourra être instauré par arrêté ministériel.

Fait à Lille, le 19 avril 2023

Pour le préfet, et par délégation, la secrétaire générale,

Fabienne DECOTTIGNIES